

Je partage l'inquiétude du député de Fundy-Royal (M. Fairweather) au sujet de l'article 3 du bill qui a trait à l'article 22 de la loi qu'on modifie. Ici, encore, nous brasons une somme considérable et nous traitons de politiques connexes qui auront une grande répercussion non seulement sur l'enseignement postsecondaire de nos provinces, mais également sur tout le système d'éducation. Dans quelques moments, je parlerai de cet article plus spécialement.

[*Français*]

Si je pouvais, monsieur l'Orateur, dire quelques paroles d'avertissement à l'honorable député de Matane (M. De Bané) qui a cité des chiffres à la Chambre. Il a dit que sa circonscription comptait 6 p. 100 de la population du Québec, mais qu'elle comptait tout simplement 2 p. 100 de tous les médecins. Il faut qu'il sache ceci: des esprits assez étroits, non pas à la Chambre mais ailleurs, pourront lui indiquer que l'air, dans cette région-là, est salubre et que les gens n'ont pas besoin de médecins. C'est comme si l'on disait que les enfants dans les quartiers pauvres des villes ne portent jamais ou presque jamais de verres et ont de très bonnes dents, parce qu'on les voit rarement chez le dentiste.

Je dois lui dire toutefois que j'ai compris le point qu'il voulait soulever. C'est une question de péréquation. C'est bien plus qu'une simple question de dollars, cela a affaire à des faits qui assaillent les citoyens de notre pays, dans le domaine de la santé, des services publics, et surtout dans celui de l'éducation.

[*Traduction*]

Comme commentaire général avant de passer à l'article 3, j'aimerais souligner que nous avons affaire à un tour de passe-passe, non pas que le bill soit malhonnête, mais il est impénétrable pour le citoyen moyen. Ce dernier a de la difficulté à comprendre ce que nous faisons aujourd'hui. Si je m'en tiens à la définition des sources de revenu dans la loi, je trouve une énumération de nombreuses sources de revenu de (a) à (s). Avant que le citoyen moyen de ce pays n'ait découvert, en lisant cette liste, combien de fois et comment il est imposé et ce qu'il advient de son impôt lorsqu'il passe d'une compétence à l'autre, il sera complètement mêlé.

J'espère qu'un jour nous élaborerons un système d'imposition moins compliqué que celui-ci. Naturellement, nous n'aurions plus besoin alors de ministres des Finances compétents: nous saurions tous ce qui se passe. Toutefois, je voudrais recommander à tous mes distingués collègues de lire cette liste de sources de revenu; c'est saisissant. On peut dire en tout cas qu'elle est assez honnête et complète. On y reconnaît que les primes d'assurance hospitalisation et d'assurance-maladie sont aussi des impôts. Bien des gens prétendent le contraire mais il est manifeste que les rédacteurs du projet de loi voient un impôt dans la prime que tous doivent payer, peu importe comment on conçoit les choses.

Quant à la répercussion des impôts au pays, j'aimerais signaler le fait que le gouvernement fédéral, en tant que secteur du domaine public, finit souvent par imposer d'autres secteurs publics. Ainsi, aujourd'hui on se préoccupe beaucoup de la conservation de l'énergie. Nombre de ceux qui s'occupent du problème nous ont dit que le grand consommateur de produits pétroliers au pays c'est l'automobile. Si l'on veut restreindre l'usage de l'automobile et

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux—Loi

en conséquence réduire la consommation d'essence, l'on doit alors insister sur les transports publics et les encourager. Il est vrai que le gouvernement fédéral frappera d'une taxe les compagnies publiques de transports en commun au niveau du matériel roulant qu'elles devront acheter.

Mes chiffres ne sont peut-être pas exacts mais je vois qu'à Toronto, l'an dernier, la Toronto Transit Corporation a dû payer environ \$700,000 en taxe de vente fédérale. Comment acquittera-t-elle cette taxe de vente? Grâce, en partie, aux subventions de la province. La province, à son tour, se remboursera grâce aux impôts qu'elle perçoit des contribuables ontariens. De plus, elle paiera ces taxes au gouvernement fédéral avec les subventions et fonds qu'elle reçoit des administrations municipales. Où l'administration municipale prend-elle l'argent? Des taxes qu'elle fait payer aux Torontois.

Ce régime d'imposition compliqué, enchevêtré et tentaculaire ne résiste pas à un examen sérieux. Ne vaudrait-il pas mieux dire à la société de transports de Toronto, une entreprise publique, que nous, une autre entité publique, ne prendrons pas la peine de lui faire payer des taxes qu'elle devra à son tour se faire payer par les contribuables d'une autre façon?

Ces opérations fiscales qui n'en finissent plus nous portent à nous demander si une grande partie de nos impôts ne se perd pas dans les rouages administratifs. Il faut engager du personnel pour s'occuper des impôts et des transferts et pour les négocier, et le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a raison, nous nous retrouvons soudain comme Alice en plein pays des merveilles. C'est ainsi que nous courons toujours plus vite pour nous retrouver au même point.

Comme je l'ai dit il y a un instant, la partie du bill qui m'intéresse le plus pour le moment, c'est l'article 3 concernant la prolongation de l'entente fédérale-provinciale relative au financement de l'enseignement postsecondaire. J'aimerais ici appuyer les députés de Matane (M. De Bané) et de Fundy-Royal qui soutiennent que l'enseignement doit effectivement être un domaine de responsabilité nationale. Comme le député de Fundy-Royal a dit que l'enseignement a toujours été une question d'intérêt pour la Confédération, j'aimerais appuyer ce point de vue en l'étayant d'une preuve historique. Ainsi, à l'époque de la Confédération, l'une des principales raisons pour lesquelles Terre-Neuve a préféré ne pas s'unir aux autres provinces, c'est que la population de Terre-Neuve, ou du moins les autorités terre-neuviennes de l'époque, ne voulaient pas accepter le principe qui commençait à avoir cours au Canada que les coûts de l'enseignement devaient être défrayés par des impôts levés sur les propriétés foncières.

Au cours des années trente et quarante du siècle dernier, l'idée avait été lancée aux États-Unis que l'enseignement public devait être payé par un impôt foncier général, et cette idée était largement acceptée dans les provinces et les parties du Canada d'alors. Il y avait un élément qui était essentiel pour la Confédération, et il avait trait à l'enseignement. Terre-Neuve, pour des raisons qui lui étaient propres, voyant que cet élément était prévu par la Confédération, a préféré ne pas s'y joindre. Nous avons eu des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés dans le domaine de l'enseignement pendant bien des années, ainsi que l'a fait remarquer un orateur qui m'a précédé, et nous en aurons probablement encore longtemps.